

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2017 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de Mayotte

NOR : TRER1933967A

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 221-3 et R. 221-13 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2017 portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de Mayotte,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Au premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 novembre 2017 susvisé, l'année : « 2019 » est remplacée par l'année : « 2021 ».

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l'énergie et du climat,*
L. MICHEL